

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 14 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt-et-un, le lundi 14 juin à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 8 juin, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Amélie NAUDOT, Raphaël CHAUVOIS, Pascale SEGAUD CASTEX, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Béatrice PINON (P. Mme LECHEVALLIER), Christophe NOURRY (P. Mme BÖRNER), Emmanuel TISON (P. Mme SEGAUD CASTEX).

Secrétaire de séance : Mme NAUDOT.

Gestion du personnel :

**GESTION DU PERSONNEL TITULAIRE – CREATION D'UN NOUVEAU SERVICE MUNICIPAL
D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS – CREATION DE POSTES**

DEL20210614_06	Présents : 26	Pouvoirs : 3	Abstentions :	Suffrages exprimés : 29	Pour : 29	Contre :
----------------	---------------	--------------	---------------	-------------------------	-----------	----------

Rapporteur : Mme Lechevallier - VU en CT du 27/05/2021, C° finances du 10/06/2021

Pour rappel :

Anim'jeunes, association loi 1901 agréée Education Populaire, est une structure d'animation labellisée **enfance-jeunesse**, agréée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et conventionnée avec la CAF du Calvados.

Elle s'inscrit dans 2 missions principales :

- la **garderie périscolaire et le centre de loisirs pour les enfants de 3 à 10 ans** dans les locaux scolaires (salle Jourdan, bâtiments préfabriqués de Charcot, rondes de Briand, etc). La garderie est ouverte les matins et soirs (goûter inclus) les jours d'école, et une étude surveillée est prévue les lundis et jeudis. Le centre de loisirs est ouvert les mercredis en période scolaire et du lundi au vendredi pendant les vacances scolaires.
- **des activités toute l'année à destination des adolescents de 11 à 17 ans**, dans les domaines du sport, de la culture, des loisirs, de l'action citoyenne et lors d'échanges avec les pays européens. Pour les pré-adolescents, l'accueil se fait à la Maison des jeunes du Centre socioculturel du mardi au samedi durant l'année scolaire. Pendant les vacances scolaires, un programme d'animation est proposé tout au long de la semaine.

L'association emploie de manière permanente 6 salariés en CDI (dont 5 à temps complet), 1 CDII à temps complet et 1 CDD à l'année. Elle recrute en plus des animateurs pour les périodes de vacances scolaires.

Partenaire privilégié, la Commune met à disposition de l'association, à titre gratuit, des locaux, ainsi que du personnel communal pour l'encadrement, le service des repas, l'entretien et le ménage des locaux.

L'année dernière, l'association a sollicité la collectivité pour envisager la municipalisation de ses activités à compter du 1^{er} septembre 2021.

La reprise en régie municipale d'une activité associative comporte plusieurs étapes formelles qui ont été respectées :

- Consultation du Comité technique sur le transfert de l'activité privée vers une personne publique sous forme de Service Public Administratif (le 04/12/2020) ;
- Délibération du Conseil municipal pour valider le principe dudit transfert (le 14/12/2020) ;

- Information des personnels de l'association (entretiens individuels organisés durant le 1^{er} trimestre 2021) sur les conséquences du transfert d'activité sur leur situation personnelle et proposition de recrutement à ces personnels (CDD ou CDI de droit public) ;
- Réunion en Assemblée Générale Extraordinaire de l'association pour entériner le transfert de ses compétences à la commune et sa dissolution (en attente).

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la création de nouveaux emplois permanents, au sein du service municipal d'accueil des mineurs, pour intégrer le personnel déjà en poste au sein de l'association ou recruter de nouveaux candidats pour les postes dont le titulaire n'aura pas souhaité intégrer la collectivité.

Après un échange vendredi dernier avec le Centre de Gestion et au vu des missions du futur coordinateur et du niveau de diplôme de l'employé de l'association qui doit être repris dans les effectifs de la collectivité sur ce poste, il est nécessaire de revoir le grade sur lequel la collectivité projette de le positionner, de même que celui qui sera ouvert pour la coordination de la pause méridienne : initialement prévue dans le grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet, l'intégration devrait plus rationnellement se faire dans le grade d'Animateur. Le tableau des emplois à créer qui figurait dans les annexes de la convocation a donc été modifié.

Ainsi, après avis favorable du CT en date du 27/05/2021, entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE de créer un nouveau service avec les postes suivants :

Créations de postes au 01/09/2021			
nb	Poste/service	Base horaire	Grades
FILIERE ANIMATION			
Pôle Culture-Jeunesse			
1	Coordonnateur-trice animation Jeunesse / service ACM-Enfance-	35/35 ^e	Animateur
1	Coordonnateur-trice animation Enfance / service ACM-Enfance-	35/35 ^e	Animateur
1	Coordonnateur-trice pédagogique pause méridienne / service ACM-Enfance-jeunesse	35/35 ^e	Animateur
1	Animateur/ service ACM-Enfance-jeunesse	35/35 ^e	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème}
1	Animateur/ service ACM-Enfance-jeunesse	35/35 ^e	Adjoint d'animation
1	Animateur/ service ACM-Enfance-jeunesse	30/35 ^e	Adjoint d'animation

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE
Romain BAIL



Affichée le **17 JUN 2021**
Certifiée exécutoire le